

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 76.00
Autres départements.....	23.00;	43.00;	80.00
Belgique.....	25.00;	48.00;	90.00
Union Postale: Tarif A.....	35.00;	70.00;	140.00
Tarif B.....	80.00;	100.00;	200.00

REDACTION.....  
ANNONCES.....

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 327.32, 327.33, 327.34.
TOURCOING.....	22, rue Carnot. Tél. 37.
LILLE.....	3, rue Faidherbe. Tél. 139.51.
PARIS.....	28, Boulevard Poissonnière. Tél. Provence 77.84
MOUSCRON.....	105, rue de la Station. Tél. 3.44.

CEBQUEUX.....  
POSTAUX.....  
77 LILLE

Si vous désirez une Prothèse dentaire, Adresser à la SOCIÉTÉ DENTAIRES, 12, Rue de Béthune, T. 64.86 LILLE. Méthodes modernes, Réparations et prothèses, Prix Modérés. Réparations en 24 heures. Remplacements gratuits. Consultations de 8 à 10 h.

LA BELGIQUE C'EST LUXEMBOURG. Pour les vacances, villes d'Art, Sites pittoresques, Hôtels de luxe, Bains thérapeutiques, Cartes de libre circulation de 10 et 15 jours, etc.

## BILLET PARISIEN Les négociations avec les Soviets

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 30 avril (Minuit). Le Conseil des Ministres de mardi a été consacré en majeure partie au projet de traité franco-soviétique. Selon le communiqué officiel remis à la presse à l'issue de la réunion ministérielle, M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, a mis le Conseil au courant de l'état des négociations en cours avec l'Union soviétique.

On remarquera la prudence de ce communiqué. Nous croyons savoir que cette prudence n'est pas sans raison. Plusieurs membres du Cabinet auraient fait de très sérieuses réserves à la lecture de textes proposés à l'agrément du Conseil. Finalement, M. Pierre Laval aurait reçu mission de reprendre les négociations sur des bases légèrement modifiées. Nous ne pouvons accepter de nous lier par certaines clauses trop formelles, ces clauses doivent être remises en discussion et, dans l'après-midi, M. Pierre Laval avait une nouvelle entrevue avec M. Potemkine. Le point de vue du Conseil des Ministres lui ayant été exposé, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. a transmis à Moscou les nouvelles propositions françaises.

Les réserves formulées par le Conseil expliquent que la conclusion du pacte projeté va subir de nouveaux délais. Alors que l'accord sur les textes était considéré comme acquis, nous voici revenus à de nouveaux échanges de vues. On peut se demander si, dans ces conditions, le voyage que M. Pierre Laval devait effectuer le 6 mai à Moscou, via Varsovie, ne sera pas ajourné.

Selon des renseignements puisés à bonne source, les objections du Conseil auraient porté sur deux points : Bien qu'elle ait été déjà profondément modifiée, la formule concernant l'automatisme des sanctions serait encore trop rigide aux yeux de la majeure partie du Conseil. En aucun cas, le Gouvernement ne veut aliéner sa liberté de jugement. Sans doute, qui dit contrat, dit par là même obligation. Nous ne prétendons pas à recevoir quelque chose — à savoir une promesse d'assistance en cas où nous serions attaqués — contre rien ; mais notre promesse ne doit pas nous entraîner au-delà de ce que nous sommes à même de tenir. Donc point d'automatisme, pas de pacte avec le diable.

Outre les clauses visant l'automatisme des sanctions, un projet d'emprunt de quatre milliards qui serait accordé aux Soviets pour la réorganisation de leurs réseaux de chemins de fer, a soulevé certaines protestations au sein du Conseil des ministres.

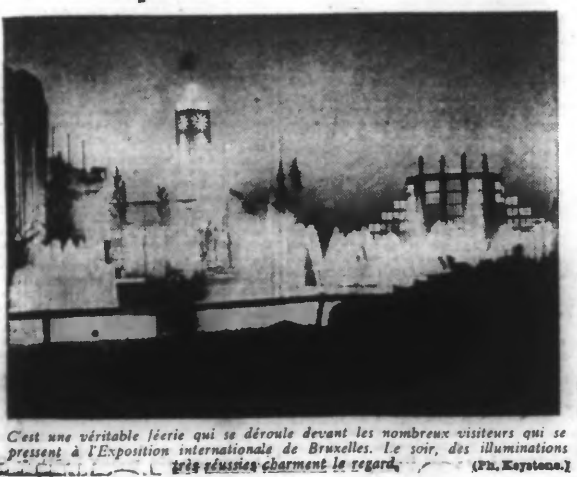
R...

## Une explosion à l'École centrale de pyrotechnie de Bourges a causé quatre morts

Bourges, 30 avril. — Un accident qui a causé la mort de quatre ouvriers s'est produit, mardi après-midi, l'École centrale de pyrotechnie de Bourges. Il était environ 15 h.

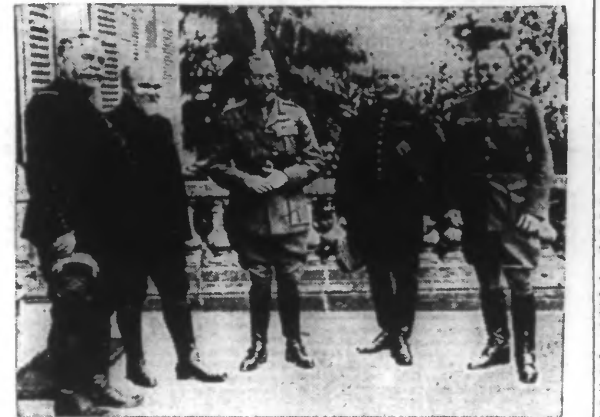
Dans une casemate souterraine construite en béton armé, deux ouvriers venaient de réfectionner un obus de gros calibre. Ils avaient réarmé l'engin lorsque, pour une cause indéterminée, celui-ci fit explosion. Les deux ouvriers furent littéralement déshabillés, ainsi que deux autres de leurs camarades, qui, à une vingtaine de mètres plus loin, apportaient eux-mêmes un obus de gros calibre, un 320. La désagréation fut si violente que l'abri fut complètement détruit ; mais grâce aux précautions prises, un accident plus grave a pu être évité.

## A l'Exposition de Bruxelles



C'est une véritable féerie qui se déroule devant les nombreux visiteurs qui se pressent à l'Exposition internationale de Bruxelles. Le soir, des illuminations très réussies charment le regard. (Ph. Keystone.)

## A PROPOS DU JUBILÉ DU ROI GEORGE V



Voici une photo rétrospective de la guerre, pendant une visite au front, le 12 août 1918. De gauche à droite: JOFFE, POINCARÉ, S. M. GEORGE V, FOCHI ET SIR DOUGLAS HAIG A BEAUQUELON. (Mond. Photo-Press.)

## Un important Conseil des Ministres

Paris, 30 avril. — Les ministres se sont réunis en Conseil, mardi matin, à 10 h., à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun. Les délibérations gouvernementales se sont terminées à 13 heures.

Les négociations avec l'U.R.S.S. M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, a mis au courant le Conseil de l'état des négociations avec l'U.R.S.S.

Le général Féquant est promu général de division. Le général Denain, ministre de l'Air, a fait ratifier les promotions et les nominations dans l'armée de l'Air : Le général de brigade Féquant est promu général de division.

Le colonel de Montarby est promu général de brigade. Le général de division Armengaud, inspecteur de l'aviation d'outre-mer, est appelé aux fonctions d'inspecteur de l'aviation de défense métropolitaine.

Le général Hering, membre du Conseil supérieur de la guerre. Le général Hering, commandant la 7<sup>e</sup> région, est nommé membre du conseil



(Mond. Photo-Press.) LE GÉNÉRAL HÉRING

supérieur de la guerre et gouverneur général de la place de Strasbourg. Le général Blanchard, commandant l'artillerie de la 6<sup>e</sup> région, est placé à la tête de la 7<sup>e</sup> région. Le général Corap, commandant la division d'Alger, est nommé commandant supérieur des troupes du Maroc.

M. Peyrouton est nommé gouverneur général des colonies... Sur la proposition de M. Louis Rollin, ministre des Colonies, M. Peyrouton a été nommé gouverneur général des Colonies, en remplacement de M. Renard et maintenu en service détaché dans ses fonctions de résident général à Tunis.

... et M. Rest gouverneur général de l'A.E.F. M. Rest, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, a été nommé gouverneur général de l'Afrique Equatoriale française.

## Pour assainir le budget, le Gouvernement va ramener les dépenses au niveau des recettes

Paris, 30 avril. — Conformément à la décision qu'elle avait prise avant le départ des Chambres, la Commission des finances du Sénat, présidée sous la présidence de M. Joseph Caillaux, a entendu M. Germain-Martin, ministre des Finances, sur la situation des finances publiques et les perspectives que comporte l'état de ces finances.

Le communiqué suivant a été publié à l'issue de la séance : M. Germain-Martin a rappelé tout d'abord à la commission les traits essentiels de l'évolution qu'ont subie le budget et la trésorerie depuis le début de 1934. Il a souligné la chute des recouvrements budgétaires et les difficultés auxquelles le trésor a dû faire face au cours du premier semestre de l'année écoulée. Il a ensuite indiqué les efforts faits par les gouvernements qui se sont succédé pour remédier à une situation qui s'aggravait de jour en jour et les résultats auxquels ils ont abouti. M. Germain-Martin n'a d'ailleurs pas caché à la commission que malgré l'importance de l'amélioration obtenue, la situation budgétaire donnait encore des inquiétudes.

Les moins-values de recettes et d'augmentations de dépenses qui pèsent sur l'exercice en cours, exigent impérieusement de nouvelles mesures de redressement. Aussi, le gouvernement est-il fermement résolu à établir un programme d'assainissement qui s'inspirera exclusivement du souci de ramener progressivement la dépense au niveau de la recette, sans faire appel en aucune manière, à des aggravations d'impôts. Le résultat cherché serait, d'ailleurs, plus facilement obtenu, si la stabilisation des monnaies étrangères faisait disparaître l'atmosphère de méfiance qui s'oppose à toute reprise de l'activité économique. En tous cas, conclut le ministre des Finances, le gouvernement demeure plus que jamais fidèle à la politique de stabilité du franc.

A l'issue de la séance de la commission des finances, M. Joseph Caillaux a réuni la sous-commission de la défense nationale qu'il préside et devant laquelle les ministres de la Guerre et de l'Air ont été amenés à fournir de longues explications.

## La situation du marché du blé

M. Cassez, ministre de l'Agriculture, a fait un exposé de la situation agricole et en particulier de celle du marché du blé. Depuis le début du mois d'avril, les cours du blé libre ont monté de 8 à 10 fr. par quintal, suivant les régions, grâce notamment aux mesures de résorption des excédents qui se poursuivent avec activité (achats de l'Intendance, exportation, dénaturation).

L'écoulement en meunerie des blés stockés en 1934, s'effectue régulièrement et l'achat par la meunerie des blés reportés 1933, laisse à désirer. Le ministre de l'Agriculture a rappelé l'avis donné aux meuniers par le « Journal Officiel » d'avoir à compenser d'urgence les insuffisances d'emploi des blés de report réservées par les contrôles, que l'administration des contributions indirectes poursuivra avec une sévérité accrue.

Toutes dispositions sont prises par le gouvernement pour qu'après la cessation de l'emploi des blés reportés, les meuniers retardataires soient contraints et mis à même d'exécuter effectivement leurs obligations antérieures d'emploi, sans préjudice de l'application des pénalités réglementaires. Les ordonnancements de primes accordées aux groupements agricoles et aux producteurs s'élevaient, au 24 avril dernier, à la somme de 747.484.647 fr.

## Pour assainir le budget, le Gouvernement va ramener les dépenses au niveau des recettes

Paris, 30 avril. — Conformément à la décision qu'elle avait prise avant le départ des Chambres, la Commission des finances du Sénat, présidée sous la présidence de M. Joseph Caillaux, a entendu M. Germain-Martin, ministre des Finances, sur la situation des finances publiques et les perspectives que comporte l'état de ces finances.

Le communiqué suivant a été publié à l'issue de la séance : M. Germain-Martin a rappelé tout d'abord à la commission les traits essentiels de l'évolution qu'ont subie le budget et la trésorerie depuis le début de 1934. Il a souligné la chute des recouvrements budgétaires et les difficultés auxquelles le trésor a dû faire face au cours du premier semestre de l'année écoulée. Il a ensuite indiqué les efforts faits par les gouvernements qui se sont succédé pour remédier à une situation qui s'aggravait de jour en jour et les résultats auxquels ils ont abouti. M. Germain-Martin n'a d'ailleurs pas caché à la commission que malgré l'importance de l'amélioration obtenue, la situation budgétaire donnait encore des inquiétudes.

Les moins-values de recettes et d'augmentations de dépenses qui pèsent sur l'exercice en cours, exigent impérieusement de nouvelles mesures de redressement. Aussi, le gouvernement est-il fermement résolu à établir un programme d'assainissement qui s'inspirera exclusivement du souci de ramener progressivement la dépense au niveau de la recette, sans faire appel en aucune manière, à des aggravations d'impôts. Le résultat cherché serait, d'ailleurs, plus facilement obtenu, si la stabilisation des monnaies étrangères faisait disparaître l'atmosphère de méfiance qui s'oppose à toute reprise de l'activité économique. En tous cas, conclut le ministre des Finances, le gouvernement demeure plus que jamais fidèle à la politique de stabilité du franc.

A l'issue de la séance de la commission des finances, M. Joseph Caillaux a réuni la sous-commission de la défense nationale qu'il préside et devant laquelle les ministres de la Guerre et de l'Air ont été amenés à fournir de longues explications.

## Volberg va être dirigé sur la France

Vienne, 30 avril. — Le nommé Volberg, impliqué dans l'affaire Bonny, sera remis, le 4 mai, à Brenner, aux autorités italiennes, qui l'achemineront vers la France.

## Le cardinal Pacelli a quitté Lourdes pour la Cité du Vatican

Lourdes, 30 avril. — Le cardinal Pacelli, légat pontifical au Triduum de la paix, a quitté Lourdes mardi, à 17 h. 23, par train spécial, à destination de la Cité du Vatican.

Sur tout le trajet du chalet épiscopal à la gare, il a été l'objet d'une ovation enthousiaste de la part des Lourdais et des pèlerins qui étaient encore à Lourdes. La voiture cardinalice, escortée par un escadron du 2<sup>e</sup> hussards de Tarbes, a quitté le chalet à 16 h. 45; le cardinal Pacelli avait à ses côtés, Mgr Gerlier, évêque de Tarbes et de Lourdes.

A la gare, pavés aux couleurs françaises et pontificales, les honneurs ont été rendus par une compagnie du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie avec son drapeau et la musique et la clique du 57<sup>e</sup> R. I., sous les ordres du colonel Fianhot. La musique a exécuté l'hymne pontifical, suivi de la « Marsellaise ».

Le cardinal Pacelli a été accueilli par le général Robert, commandant la place de Tarbes; M. Vié, préfet des Hautes-Pyrénées, et M. Gasagne, maire de Lourdes. Il a salué le drapeau et a passé les troupes en revue.

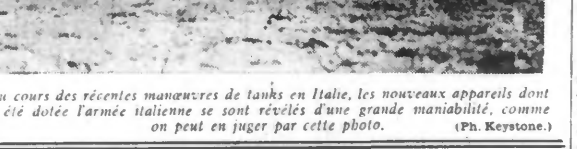
Toutes les personnalités officielles ont accompagné sur le quai l'éminent prélat. M. Vié, préfet, lui a souhaité un bon voyage, le remerciant pour les paroles si touchantes, si émouvantes qu'il a eues pour la France.

Nous garderons, a-t-il ajouté, de votre mission qui s'inscrit dès aujourd'hui, si heureusement dans l'histoire des relations de la Papauté et de la France et même dans l'Histoire tout simplement, le plus impérissable souvenir, en même temps qu'un espoir invincible: celui qu'elle contribuera à faire régner sur notre malheureuse Europe, tant angoissée, la paix promise aux hommes de bonne volonté, dont nous sommes et que les nations aussi de bonne volonté, se doivent de vouloir à tout prix maintenir.

Je suis assuré d'être l'interprète du gouvernement de la République en vous priant, avec un infini respect, de transmettre une pensée de remerciement et de reconnaissance au Souverain Pontife, pour le concours bienfaisant et efficace qu'il ne cesse d'apporter, ainsi que Votre Eminence, à la cause précieuse, à la cause sacrée de la paix.

Il est monté ensuite dans son wagon en compagnie de toute la mission pontificale. L'hymne pontifical s'est fait de nouveau entendre et le train s'est ébranlé.

## LES MANŒUVRES DE TANKS EN ITALIE



Au cours des récentes manœuvres de tanks en Italie, les nouveaux appareils dont on a doté l'armée italienne se sont révélés d'une grande maniabilité, comme on peut en juger par cette photo. (Ph. Keystone.)

## Le chancelier Hitler désire l'ajournement des conversations navales anglo-allemandes

Londres, 30 avril. — M. Hitler aurait demandé hier l'ajournement des conversations navales anglo-allemandes qui devaient commencer à la fin de cette semaine.

Cette requête a été transmise par un fonctionnaire du ministère allemand de la Marine à l'attaché naval britannique à Berlin.

Les Principales raisons qui auraient déterminé la décision de M. Hitler sont les suivantes : 1<sup>o</sup> Le Führer considère l'atmosphère actuelle comme trop défavorable, il désire voir disparaître l'agitation causée par l'annonce de la construction de sous-marins et du renforcement des forces aériennes du Reich ; 2<sup>o</sup> Il tient à répondre auparavant à la résolution de Genève ; 3<sup>o</sup> Il voudrait avant d'envoyer une mission navale à Londres, déterminer la politique étrangère de l'Allemagne dans un discours prononcé devant le Reichstag spécialement convoqué à cet effet.

Du côté britannique on ne désire pas l'ajournement de ces conversations parce que comme dans le cas de la visite à Berlin, le gouvernement britannique ne considère pas que le geste de M. Hitler le justifierait à abandonner une tentative pour arriver à un accord.

En attendant que soit prise une décision sur l'opportunité de l'envoi d'une note de protestation à Berlin, des échanges de vues vont avoir lieu avec les autres gouvernements et notamment avec ceux de Paris et de Rome.

A cet égard, la visite de M. Piétri à Londres, bien qu'elle soit motivée par des raisons purement privées, sera particulièrement opportune. Par ailleurs, le programme de réarmement naval de l'Allemagne serait beaucoup plus avancé qu'on ne le croit généralement.

Six des sous-marins dont il a été fait mention, sont déjà prêts, ont leur équipement et peuvent prendre part à des manœuvres dans la mer du Nord.

Ces nouveaux détails sensationnels sur le réarmement du Reich sont parvenus à Londres hier soir. Les nouveaux sous-marins allemands sont d'un modèle très perfectionné. Les nouveaux sous-marins de 250 tonnes vont révolutionner la technique navale autant que le fèrent, il y a quelques années, les cuirassés « de poche ».

## Le raid du "Belgica"



On voit que le sphérique BELGICA, parti de Bruxelles à l'occasion de l'inauguration de l'Exposition, a été contraint d'atterrir à Cavcan (Gironde), car le vent le poussait vers la mer. VOICI LE PILOTE ERNEST DEMUYTER QUI RANGE LES ACCESSOIRES DANS LA NACELLE APRÈS SON ATTERRISSAGE. (Mond. Photo-Press.)

## LETTRE DE BRUXELLES Adhésions catholiques au plan gouvernemental

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)  
BRUXELLES, 30 AVRIL 1935.

En attendant que la Commission d'enquête parlementaire sur la chute du franc trouve le temps de tenir sa première réunion, M. Pouillet, ministre sans portefeuille et président de l'Association catholique de Louvain, dont M. Pouillet est le président.

Il n'est d'une telle personnalité, même comme pas une à la fois extérieure et plus encore intérieure des partis, cette déclaration renforce le dossier des enquêteurs. Nul doute que ceux-ci ne demandent au leader catholique les explications suffisantes. D'autant plus qu'il a confirmé que M. Van Zeeland a été accusé de la dévaluation et que celle-ci était accomplie en fait quand le Gouvernement actuel a été forcé de l'inscrire dans la loi.

Et de nouveau la question des responsabilités se pose. J'ai signalé la position prise par le secrétaire général des Travailleurs chrétiens, au sujet du ministre de Broqueville. M. le chanoine Louis Colens ne mettait pas en cause le Cabinet Theunis. Il est est de même pour M. Pouillet qui a rendu un hommage public à ce dernier et à ses collaborateurs, de sorte que l'enquête, de l'avis de M. Pouillet et de M. Colens, devra s'orienter ailleurs.

M. Pouillet n'a pas caché qu'il était adversaire de la dévaluation et que, s'il l'a votée, c'est parce qu'il n'y avait plus rien d'autre à faire pour éviter la banqueroute. On sait que la thèse de M. Van Zeeland est qu'on n'avait plus que le choix entre la chute du franc et la chute des banques, c'est-à-dire en ce qui concerne celles-ci, la ruine complète des déposants.

Aujourd'hui que la dévaluation forcée est accomplie, c'est dit M. Pouillet, autour de M. Van Zeeland qu'il faut se ranger ; M. Pouillet condamne tout catholique qui resterait hostile au programme économique du Gouvernement. La situation générale du pays s'est sensiblement améliorée, ajoute M. Pouillet, depuis l'arrivée au pouvoir de M. Van Zeeland ; les capitaux qui, depuis janvier 1935 avaient fui à l'étranger, rentrent dans le pays ; dès cette semaine, les impôts vont être sensiblement diminués.

Ces déclarations de M. Pouillet ont été admises avec enthousiasme par l'Association catholique de Louvain qui a tenu à marquer sa confiance dans le collaborateur de M. Van Zeeland, en le réélisant président.

M<sup>me</sup> Stavisky, Guiboud-Ribaud & Darius sont mis en liberté provisoire

Paris, 30 avril. — La Chambre des mises en accusation a décidé mardi après-midi, la mise en liberté provisoire des inculpés suivants : Arlette Simon, M<sup>me</sup> Stavisky ; Guiboud-Ribaud et Darius.

Les requêtes de Garat, Guehin, Dabarry, Digoïn et Hayotte sont rejetées. L'arrêt de la Chambre des mises en accusation est ainsi conçu : Considérant qu'aucun motif qui autorise légalement le maintien en détention d'un inculpé au-delà de la durée prévue par les paragraphes 1 et 2 de l'article 113 du Code d'instruction criminelle, ne peut plus maintenant être retenu contre les inculpés Guiboud-Ribaud, Darius et Arlette Simon ; Considérant, dans ces conditions qu'ils ont droit à la liberté provisoire ; Par ces motifs, ordonne qu'ils soient mis en liberté provisoire, s'ils ne sont détenus pour une autre cause. Ce n'est qu'ultérieurement que la

## UNE MANIFESTATION FRANCO-AMÉRICAINE A NEW-YORK



M. André de Laboulaye, ambassadeur de France, a passé en revue le 7<sup>e</sup> régiment de New-York, à l'occasion du dévoilement d'un portrait de Lafayette récemment offert par la France à ce régiment. VOICI L'AMBASSADEUR ACCOMPAGNÉ DU COLONEL RALPH TOLIN, COMMANDANT LE 7<sup>e</sup> RÉGIMENT, PENDANT LA REVUE. (Ph. Keystone.)